



Donation partage sur des biens en France et en Italie

Par **giaco**, le **06/05/2014** à **15:11**

Bonjour mon père, italien, est propriétaire de sa maison en France et en indivision à part égale avec son frère en Italie, de la maison familiale. Il souhaiterait faire une donation à mon frère et à moi de la manière suivante :
- à moi il me fait une donation de la maison en France
- à mon frère il laisse sa part d'indivision de la maison en Italie.
Cependant, je trouve que ce "partage" n'est pas équitable entre mon frère et moi. J'aimerais savoir si :
1) on peut faire une donation sur un bien en indivision ?
2) quels sont les risques d'une telle situation ?
3) les risques fiscaux en France et en Italie ?
Dernière chose importante, malgré tout, mon frère serait d'accord pour cette donation mais pas moi.
Merci à celui ou celle qui pourra m'apporter des informations sur ces questions.
B.O

Par **JOS1961**, le **24/06/2014** à **10:51**

bonjour nous sommes deux freres qui vivons en belgique mon pere vit en Italie et a fait donation de sa maison à mon frere et rien à moi. Es-ce que je peux réclamer quelque chose ? Ai-je droit à une part ? La donation a été faite en 2005. MON PERE EST TOUT ENCORE VIVANT MALADE DE LA PARKINSON IL AVAIT DÉJÀ CETTE MALADIE AVANT LA DONATION